

# Entre rien et pas grand-chose...

## KAZAKHGATE Les recommandations de la commission sont fades

► Une enquête de seize mois, des auditions riches, des centaines de pages...

► Mais le rapport de la commission d'enquête Kazakhgate ne fait aucune proposition audacieuse.

► Le fruit de la division.

La messe est dite : 12 des 17 députés membres de la commission d'enquête parlementaire sur la transaction pénale ont voté, vendredi matin, le rapport final. Comme craint ces derniers jours : on a voté majorité (N-VA, MR, CD&V, VLD) contre opposition (PS, SPA, CDH, Ecolo). Olivier Maingain, pour Défi, a séché la séance (lire par ailleurs).

Un vote, effectué dans l'ambiance politique délétère des derniers jours, qui met quasiment un terme au volet parlementaire de l'enquête : reste le débat en plénière (après les vacances). Une formalité. Surtout au vu de la pauvreté des recommandations.

**1 Désunion politique = rapport édulcoré.** Si les recommandations de la commission d'enquête sont bien pauvres, c'est le fruit de la division des partis sur la trame du Kazakhgate. Pour les uns, cela ne fait pas un pli : poussés par des intérêts économiques, la France a monté une équipe d'avocats (dont Armand De Decker) pour tirer du pétrin judiciaire en Belgique trois hommes d'affaires caucasiens. Et elle aurait obtenu gain de cause puisque le projet de loi a connu une belle accélération début 2011, avant que le trio kazakh n'obtienne sa transaction en toute hâte avant l'adoption d'une seconde loi, modifiant la première.

« Un roman », une « fiction », selon la majorité. MR en tête. On relève des incohérences dans le « récit ». Côté opposants, on s'accorde à penser que la majorité a « étouffé » toutes les conclusions gênantes : pour le gouvernement, pour

le CD&V, pour le MR, pour la relation diplomatique franco-belge, etc. Un exemple ? « On a exclu d'office les informations publiées par la presse », regrettent les verts. Sans oublier que le pouvoir de la commission est limité et que certains ont refusé de témoigner.

Une telle différence de perception des faits et de leur appréciation ne pouvait aboutir qu'au clash.

**2 Naturalisations : une banque d'infos déjà proposée.** Premier volet de l'enquête : celle qui a trait aux demandes de naturalisations, à partir de 1997, de Chodiev et de son milliardaire d'associé Ibrahimov, alors qu'ils étaient connus défavorablement du renseignement et/ou de la justice. La seule partie du rapport qui fait à peu près consensus. Un dossier forcément plus froid, vu la distance temporelle. Le rapport relève d'ailleurs que « la base légale de la naturalisation a fait l'objet de nombreuses modifications » en vingt ans, « limitant fortement la capacité de la commission d'enquête d'émettre des recommandations utiles ». Et cela se voit : les députés proposent simplement de donner « les moyens humains et matériels » suffisants aux services de naturalisation. Bon. Autre chose ? Les commissaires poussent à la création d'une « banque carrefour de la sécurité », regroupant les informations de tous les services existants. Ce n'est pas nouveau, la proposition émanait de la commission « attentats ».

**3 Lobbying : nouveau politique, bis repetita.** Encore du réchauffé ! Alors

que l'enquête parlementaire a identifié l'immixtion du lobby diamantaire au Parlement, et n'évacue pas les doutes concernant une possible accélération du processus législatif en faveur du trio kazakh (en attendant les conclusions des enquêtes judiciaires), on renvoie aux recommandations d'un autre groupe de travail. Celui sur le renouveau politique,

bouclé en juillet 2017. La majorité a fait inscrire au rapport que le travail des uns a « contrecarré » celui de la commission. Et reprend texto ses recommandations en termes de déontologie ou de réglementation. Bref, « rien », comme on l'admet côté majorité. Un « rien » justifié par le fait que les actions avérées d'Armand De Decker étaient déjà condamnées par le code du Parlement ou le règlement du Sénat. Côté opposition, on avait pourtant quelques idées pour muscler le jeu.

**4 Transaction pénale : un contrôle du Parlement.** Voici sans doute la seule recommandation intéressante à sortir du rapport. Elle suggère que « les parquets enregistrent (...) les transactions pénales qu'ils concluent et qu'il en soit fait rapport chaque année à la Chambre » via le ministre de la Justice. Un moyen de contrôler a posteriori les procédures. A gauche de l'échiquier politique, on voulait mettre en garde contre le risque d'une « justice taillée pour les riches ou les puissants ». Et peut-être en tirer les conséquences en réformant, à nouveau, la transaction pénale. Ces amendements ont été rejetés en dernière lecture par la majorité. ■

LOUIS COLART

### OLIVIER MAINGAIN

On jasaït, vendredi. Tant du côté de la majorité que de l'opposition. Objet des railleries : l'absence, remarquée, d'Olivier Maingain. « Plus vu depuis des mois », glisse un député. Un comble pour l'un des pères de cette

commission d'enquête ? Celui qui a fait des pieds et des mains pour en être, obtenant finalement un siège de commissaire cédé par le PS, verserait dans l'absentéisme ! L'intéressé recadre... et politise le sujet

« J'étais très présent lors des auditions, mais dès que l'on est entré dans le vif du débat, j'ai constaté que la majorité bloquait le jeu, accuse le président de Défi. Je ne voyais aucun intérêt à continuer à participer à un débat fermé. Je m'étais gardé de

faire tout commentaire pour respecter le travail de mes collègues. » Eric Massin (PS) trouve « un peu dommage » les absences d'Olivier Maingain. « Je pense qu'il aurait été utile aux moments cruciaux de nos débats. »

LCO